



Vol dans une chambre d'hotel en Espagne

Par Michael77

Bonjour,

Nous avons été victime d'un vol dans notre chambre d'hôtel pendant nos vacances à Majorque. Nous étions dans une chambre au rez de chaussée et le voleur est passé par une des fenêtres qui semble avait été laissé ouverte par un des employé de l'hôtel (volontairement ou non). Nous nous sommes aperçu du vol le soir en rentrant et nous avons tout de suite prévenu l'hôtel qui est venu constaté et qui a notamment pris des photos de la valise fracturée.

Nous avons déposé plainte dès le lendemain matin.

Le voleur a fracturé notre valise qui était verrouillée par le cadenas intégré, pour nous dérober un ordinateur et des bijoux. Entre la valise fracturé qui n'est plus utilisable et les objets volés, le préjudice s'élève à environ 900? (600? pour l'ordinateur, 150? la valise et 150? les bijoux). Nous avons fournis toutes les factures qu'on a pu retrouver.

Nous avons tenté une résolution à l'amiable avec l'hôtel mais ils ne veulent rien savoir car il n'y a pas eu d'effraction. Il y a bien des caméras mais celle-ci ne film que les parties communes mais pas l'extérieur. Ils nous ont même transmis un courrier de leur assurance indiquant qu'ils étaient prêt a défendre leur client (l'hôtel) si jamais on lançait une procédure contre eux.

Nous ne savons plus vraiment quoi faire. Prendre un avocat nous coûterait certainement plus chère que le préjudice. J'ai beaucoup de mal à accepter de laisser l'hôtel s'en sortir comme ça, sans assumer leurs responsabilité's.

Nous avons déjà contacté notre assurance habitation qui ne peut rien faire comme nous n'étions pas dans notre domicile. Nous avons aussi contacté notre assurance de carte bleue mais je n'avais pas payé l'hôtel avec la carte qui possède l'assurance... Le site de réservation (booking) ne peut rien faire non plus.

Qui pourrions nous contacter pour mettre la pression sur l'hôtel ? Est-ce que si on contact le consulat par exemple cela servirait à quelque chose ?

Merci pour votre aide.

Michaël.

Par kang74

Bonjour

Avez vous déposé plainte ?

Car si on est victime de vol, on commence par là : comme partout les FDO solliciteront les images des caméras de l'hôtel ,ou pas .

Si vous vous faites cambrioler chez vous, ce n'est pas auprès du propriétaire que vous allez tenter une action et même si vous habitez au rez de chaussée .

Votre plainte auprès des autorités espagnoles doit ensuite être déposé au consulat.

[url=https://barcelone.consulfrance.org/Premiers-reflexes-en-cas-de-vol-ou-de-perte]https://barcelone.consulfrance.org/Premiers-reflexes-en-cas-de-vol-ou-de-perte[/url]

Par yapasdequoi

Bonjour,

Les hôtels préconisent le plus souvent de mettre au coffre les objets précieux. Votre valise n'a hélas rien d'un coffre fort ...

Relisez le règlement intérieur de cet hôtel pour en savoir plus. Mais il y a certainement une limite de responsabilité pour les objets de valeur volés dans une chambre.